

## **RÉUNION DU CONSEIL DE PARENTS SECTEUR OUEST LUNDI 5 MAI 2014 À 18H30**

Des parents élus des crèches Tolbiac et Longues Raies sont présents. Des responsables de 4 établissements sont également présents. Pour la Mairie du 13<sup>e</sup> et la Direction de la famille et de la petite enfance (DFPE), assistent à cette réunion :

- **Mme Patricia Bouché**, responsable du pôle enfance (travaux et de personnels) à la Circonscription d'action scolaire et petite enfance (CASPE) 5<sup>e</sup>-13<sup>e</sup>
- **Mme Nicole Arzel-Alrivie** coordinatrice de secteur.
- **Mme Martine Chochon**, médecin d'encadrement de la PMI, pilote de territoire
- **Mme Anne-Christine Lang**, Députée de Paris, Conseillère de Paris du 13<sup>e</sup> arrondissement déléguée à la petite enfance.
- **Mme Magali Baron-Boisse**, chargée de mission petite enfance au cabinet du Maire du 13<sup>e</sup>

Après une présentation rapide des participants et un rappel de Mme Lang sur le fonctionnement du conseil des parents, l'ordre du jour est évoqué :

### **Participation des parents à la vie de la crèche :**

- Sur la possibilité pour les parents d'intervenir dans le cadre du fonctionnement de la crèche sur le modèle des crèches parentales :

Il est rappelé que le fonctionnement des crèches parentales est spécifique et que l'intervention de parents au sein des crèches municipales n'est pas possible.

D'autres interventions sont en revanche envisageables :

1. ateliers : musique, cuisine, chorale, ... si un parent en a l'envie/les compétences et que la/le responsable d'établissement est d'accord. Le parent ne devra jamais être seul avec les enfants.
2. professionnels extérieurs : théâtre, contes, marionnettes, ... Cette activité est possible et la/le responsable d'établissement peut solliciter un budget dans ce cadre. Ce budget doit être anticipé donc demande une organisation en début d'année civile.
3. pot de rentrée : en complément des différentes rencontres déjà prévues (café des parents, Noël, fête de fin d'année), un pot de rentrée peut être organisé conjointement par les parents et la/le responsable d'établissement. La mise en parallèle avec l'élection du conseil des parents est suggérée.

- Sur la possibilité de mise en place d'un site web des crèches par la Mairie :

La mairie indique qu'il est trop compliqué de créer et d'administrer un portail des crèches du secteur ou de l'arrondissement. En revanche, si des blogs existent individuellement, ceux-ci peuvent être relayés sur le site de la mairie du 13<sup>e</sup> dans la rubrique « conseil des parents ». La mairie peut également faire le lien et la transmission des blogs entre les parents lorsque les élus changent d'une année sur l'autre.

## **Alimentation :**

- Sur la demande d'une meilleure lisibilité des menus :

Il est rappelé que les menus sont affichés pour la semaine dans toutes les crèches et qu'à l'exception de quelques changements, notamment au niveau de la gestion des produits frais, ils sont fiables.

- Sur la possibilité d'avoir des informations sur certaines recettes pour pouvoir les refaire à la maison :

Un « club cuisine » des cuisinières des crèches de l'arrondissement existe, lors duquel les cuisinières échangent leurs recettes et en testent de nouvelles, adaptées au goût des enfants. Soucieuse à la fois de valoriser le travail des professionnelles de la petite enfance et de faciliter la vie des familles, la Mairie du 13<sup>e</sup> a édité un livret des recettes issues de ces réunions : cela permet aux parents de trouver des idées de repas faciles et parfaitement équilibrés puisque toutes les normes en vigueur pour l'alimentation des 0-3 ans sont respectées. Ce livret de recettes peut d'ores et déjà être consulté sur le site internet de la mairie et sera disponible sous peu dans les établissements.

- Sur la possibilité d'avoir des laits premier âge bio et la proportion d'aliments bio :

Il est rappelé que pour des questions d'hygiène et de praticité, les laits utilisés pour les biberons des tout-petits sont des laits liquides en brique. Sur ce créneau, les laits bio sont encore trop peu présents et trop chers d'où leur absence du marché à ce jour.

En revanche pour le reste de l'alimentation des enfants, 37% de la nourriture servie est bio ce qui est très supérieur aux cantines d'école ou aux collectivités autres. Sont concernés entre autres des végétaux frais, produits frais, produits surgelés et produits d'épicerie.

- Sur la taux de sucre dans les aliments servis (desserts lactés et compotes) :

Il est rappelé qu'il n'existe pas de norme à proprement parler pour les crèches mais que le GEMRCN recommande de ne pas ajouter de sucre aux produits servis. Dans le détail, le « fait maison » n'est pas resucré, les produits industriels fruités servis sont sans sucre ajouté, les laitages sont systématiquement proposés d'abord nature et les yaourts sucrés ou crèmes gélifiées sont rares.

## **Vie de la crèche :**

- Sur la possibilité de donner un aperçu photographique ou vidéo du quotidien des enfants :

Il est rappelé que malgré le désir des parents d'avoir plus de photos de leurs enfants lors de leurs journées, il est très difficile d'un point de vue de la responsabilité, du droit à l'image et de l'éventuelle diffusion des photos (sur internet notamment) de pouvoir répondre à leurs attentes sur ce point.

- Sur la possibilité de faire ponctuellement accueillir son enfant en crèche une seule demi-journée (en cas de rendez-vous médical notamment) :

Certains souhaitent pouvoir laisser leur enfant une demi-journée seulement lors de rendez-vous importants et/ou imprévisibles, notamment médicaux. Il est rappelé que l'accueil peut se faire jusqu'à midi, voire même légèrement après si l'enfant a mangé (cette possibilité est envisageable de manière exceptionnelle). En revanche, il ne peut pas y avoir d'accueil/départ pendant la sieste et une fois que l'enfant est parti, il ne peut plus être accueilli à nouveau au cours de la même journée. Dans tous les cas, et pour des situations particulières, des arrangements sont possibles ponctuellement avec les équipes.

- Sur la place des grands frères et/ou grandes sœurs dans les sections le soir :

Le problème de la gestion des grands frères et grandes sœurs lors des transmissions est évoqué. Il est rappelé que les auxiliaires de puériculture sont formées pour encadrer des tout-petits (0-3 ans) et que les enfants accueillis peuvent être perturbés par la présence de plus grands dans leur section. Dans la mesure du possible et pour des raisons de sécurité (toujours avec bon sens, dialogue), les « grands » doivent attendre à l'extérieur de la section où un petit espace peut leur être dédié.

- Sur la possibilité de mieux sécuriser les crèches pour éviter les vols de poussettes :

Suite à des actes de vols de poussettes ou de sacs à main au sein des crèches, diverses possibilités sont évoquées, dont l'installation éventuelle d'un digicode supplémentaire et spécifique pour le local poussettes.

- Sur la possibilité de retarder la date de réservation des périodes de regroupement d'été :

Il est rappelé que le planning d'ouverture des crèches l'été est fait en fonction des différents travaux prévus dans les crèches de l'arrondissement durant cette période. Ces travaux devant être validés très à l'avance, le nombre d'enfants présents ainsi que leurs dates de présence doivent donc être connus très en amont pour organiser cette logistique complexe. Cependant, quelques exceptions peuvent être faites lorsque la situation de la famille l'exige.

- Sur les problèmes de personnel dans les établissements petite enfance :

Face à l'inquiétude générale des parents qui signalent des absences nombreuses au sein des effectifs des crèches, il est rappelé que le problème est connu et identifié par la mairie mais qu'il est récurrent et difficile à endiguer. En effet, le personnel est majoritairement composé de jeunes femmes, ayant elles-mêmes des enfants et habitant loin de leur lieu de travail. La fatigue et les arrêts maladie sont donc quasi-inévitables et le remplacement n'est pas toujours possible, surtout lorsque l'arrêt est soudain et imprévisible. La bonne volonté des équipes est signalée (remplacements internes, « prêts » de professionnels d'une crèche à l'autre, amplitude horaire variable, ...) et le problème du faible nombre de diplômées sortant d'écoles chaque année ainsi que de l'attrait supérieur des établissements neufs par rapport aux « anciens » est évoqué pour expliquer en partie ces difficultés.

## Hygiène :

– Sur la possibilité d'utiliser des lingettes et autres produits d'hygiène en crèche :

En réponse aux interrogations des parents sur les produits utilisables en crèche pour le soin des petits, il est rappelé que la recommandation nationale prévoit simplement de l'eau et du savon pour laver les petits.

– Sur la conduite à tenir lors des pics de pollution :

Concernant les pics de pollution, il est indiqué que les directeurs d'établissements reçoivent des consignes d'Airparif concernant la qualité de l'air et les mesures à adopter vis à vis des tout-petits. Ce sont ensuite eux qui interprètent ces consignes et permettent ou non aux enfants de sortir lors des jours de pic.

– Sur la prise en compte du risque lié aux perturbateurs endocriniens :

Toutes les normes nationales sont respectées par les crèches (depuis 1999 pour les jouets et le matériel de puériculture et depuis 2010 pour le bisphénol dans les biberons). Pour le reste (assiettes et couverts, contenants alimentaires, ...), les équipes veillent à bannir leur présence.

L'ordre du jour est alors épuisé. Une dernière question est posée, sur la possibilité d'initier les petits à la langue des signes. Il est répondu par la coordinatrice et le médecin d'encadrement que la priorité est donnée au langage oral. Par ailleurs, la formation est longue (8 ans) et complexe et que les auxiliaires de puériculture ne peuvent donc pas en l'état avoir cette compétence. Enfin, cela doit forcément s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement et nécessite un engagement, une réflexion et un investissement de toute l'équipe de la structure.

Ce compte-rendu a été rédigé conjointement par M. Antoine BERNARD, parent élu à la crèche collective municipale Longues-Raies et Mme Aminata DIARRA, directrice de la crèche collective municipale Max Jacob.